Informations de base 2022/2914(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Date à laquelle l'obligation de compensation prend effet pour certains types de contrats Complétant 2010/0250(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	ECON Affaires économiques et monétaires			

		Evénements clés			
Evénement	Référence	Résumé			
Publication du document de base non-législatif	C(2022)07175				
Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois					
Annonce en plénière de la saisine de la commission					
Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement					
	Publication du document de base non-législatif Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois Annonce en plénière de la saisine de la commission	Publication du document de base non-législatif C(2022)07175 Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois Annonce en plénière de la saisine de la commission			

Informations techniques		
Référence de la procédure	2022/2914(DEA)	
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué	
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué	
Modifications et abrogations	Complétant 2010/0250(COD)	
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Dossier de la commission	ECON/9/10460	

Portail de documentation		
Commission Européenne		

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2022)07175	25/10/2022	